

Image not found or type unknown



Abandon de domicile conjugal ?

Par **bbtriple**, le **16/11/2010** à **09:38**

Bonjour,
Sans parler de divorce, mon conjoint envisage d'aller vivre ailleurs qu'au domicile conjugal. Est ce possible en regard de la loi et quelles sont les démarches à effectuer dans ce cas ?
Merci

J'ai juste omis de dire que mon épouse et moi étions d'accord pour qu'elle aille vivre ailleurs qu'au domicile conjugal.